

Paris, le 8 octobre 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE 2025 : Face aux risques, agissons !



Le quatrième appel à projets pour la Journée Nationale de la Résilience, le 13 octobre 2025, a été lancé par le Gouvernement. Cet événement, co-porté par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, vise à diffuser la culture du risque et de la résilience auprès de l'ensemble des publics.

Incendies, tempêtes, inondations, accidents industriels, pollutions des sols, sécheresses..., depuis plusieurs années des événements toujours plus récurrents et intenses surviennent dans des zones de plus en plus anthropisées, impactant de ce fait la vie quotidienne de tous. **La Journée Nationale de la Résilience (JNR) a pour objectif de permettre à chaque citoyen d'apprendre à se protéger face aux risques naturels ou technologiques et ainsi devenir acteur de sa sécurité.**

L'appel à projets national a pour ambition de susciter le plus grand nombre possible d'initiatives locales visant à :

- Développer la culture sur les risques naturels et technologiques ;
- Se préparer à la survenance d'une catastrophe ;
- Développer la résilience collective face aux risques.

L'édition 2025 permet de labelliser tout au long de l'année des projets répondant à au moins un de ces trois objectifs, avec un point d'orgue le 13 octobre. En trois ans, plus de 15 000 actions ont été labellisées et plusieurs centaines de milliers de citoyens ont été sensibilisés dans toute la France hexagonale et ultramarine.

Toute association, entreprise privée, collectivité, tout établissement scolaire ou organisme public intéressé peut déposer un projet. L'ensemble des initiatives concourant à la formation aux bons réflexes peut être proposé : jeux immersifs et animations, interventions en milieu scolaire, exercices de gestion de crise, conférences, journées découverte, expositions, initiations aux gestes qui sauvent...

#### 4 bonnes raisons de lancer un projet et de le faire labelliser :

- **Etre référencé sur la carte interactive disponible en ligne** : [https://carte-jnr.fr/carte\\_interactive.html](https://carte-jnr.fr/carte_interactive.html) et ainsi bénéficier d'une visibilité nationale ;
- **Etre accompagné et aidé financièrement**, pour permettre de développer et donner vie à des initiatives locales ;
- **Devenir lauréat de la « Journée Nationale de la Résilience »**. Des prix sont attribués à des projets emblématiques afin de saluer les initiatives les plus innovantes et les plus qualitatives ;
- **Disposer d'outils de communication** ;
- **Devenir acteur de la résilience de la population**. La labellisation permet de créer des partenariats et de faire grandir son audience pour diffuser la culture du risque.

#### Comment faire pour participer ?

↔ Déposer une demande de labellisation et de soutien financier sur la plateforme Démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets-4>

↔ Consulter la carte interactive pour découvrir et participer aux événements près de chez soi : [https://carte-jnr.fr/carte\\_interactive.html](https://carte-jnr.fr/carte_interactive.html)

#### Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris  
01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



Préfecture de Police : [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr)